



👉 Le 4 décembre 2014,
ne vous abstenez pas,
exercez votre citoyenneté
au travail !

**Votez pour les listes CGT
aux CTE, CAPL, CAPD.**



👉 En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**BULLETIN DE CONTACT
ET DE SYNDICALISATION**

**Vous pouvez
aussi adhérer
en ligne sur
www.sante.cgt.fr**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 65 ou 87 59

Ne pas jeter sur la voie publique

**Notre profession
est en mouvement
pour obtenir la
reconnaissance par
les pouvoirs publics
de notre place et de
notre activité.
Continuons
notre lutte pour
LA RECONNAISSANCE
DE LA PLACE
ET DU RÔLE
DES PSYCHOLOGUES
dans la Fonction
publique.**



Dans la FPH, ce sont 60% des professionnels qui sont contractuels, dont beaucoup de temps partiels. Les salaires des psychologues n'ont pas été revalorisés depuis 1991, contrairement à la plupart des professions de la catégorie A.

Très rapidement, la CGT a mobilisé la profession grâce au collectif des psychologues de l'UFMICT-CGT en 2011/2012, sur la revalorisation des salaires et contre la précarité, ce qui a permis l'ouverture des négociations avec la DGOS.

Quelques points positifs ont pu être remportés face à cette attaque sans précédent :

- ➔ La reconnaissance du titre de psychothérapeute,
- ➔ L'augmentation du promu-promouvable à 12%,
- ➔ La fonction FIR pour tous les psychologues, contractuels comme titulaires,
- ➔ Le début des concours de la résorption de l'emploi précaire qui se poursuivra jusqu'en 2016,
- ➔ La mise en œuvre de l'expérimentation de la structuration de la profession avec un comité de suivi jusqu'en 2016.

PSYCHOLOGUE

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le salaire

La CGT, avec son collectif des psychologues, a relancé depuis janvier 2013 la mobilisation de la profession pour exiger l'ouverture de négociations salariales.

Nous revendiquons une revalorisation complète de la grille des salaires. Nous demandons à exercer des postes à responsabilité, dans le cadre d'une activité de soins psychologiques reconnus par les pouvoirs publics.

➔ **La CGT revendique un début de carrière à 3 000 € avec doublement en fin d'échelle indiciaire.**

Nous revendiquons la gratification des stages pour refuser que la précarité ne s'inscrive pas dans la profession dès l'université.

Structuration de la profession

La mobilisation de 2012 initiée par la CGT a permis l'écriture de la circulaire ouvrant la possibilité d'une démarche expérimentale de structuration jusqu'en 2016 dans les établissements volontaires.

La CGT œuvre pour que cette démarche soit institutionnellement reconnue par un texte de loi.

Commission paritaire

La CGT est intervenue de nombreuses fois pour faire inscrire les psychologues dans une commission qui les place à leur niveau de formation et de responsabilité. La commission paritaire n°2 actuelle redonne une place acceptable aux psychologues.

Accès libre du public aux psychologues

La demande en soins psychologiques est très soutenue. Le public nous reconnaît mais pas les pouvoirs publics. Nous demandons que cet accès soit libre pour les personnes qui le souhaitent. Les psychologues contribuent à l'amélioration de la santé en favorisant une démarche autonome permettant d'éviter le piège de la surconsommation médicamenteuse.

Nous revendiquons que les soins psychologiques soient reconnus par la Sécurité Sociale, que la loi inscrive la dimension psychologique comme constitutive de la santé publique.

Recrutement

Nous n'avons cessé de faire appliquer les mesures de résorption de l'emploi précaire. Cependant, la politique désastreuse de financement de l'hôpital public contribue à recréer de l'emploi précaire.

Nous revendiquons une autre politique de financement des hôpitaux, ainsi que l'accès à des postes statutaires dont il faudra repenser l'accès par concours sur titre. Le concours local actuel a démontré son inefficacité.

La retraite

Concernant la retraite, la CGT propose que les années d'études soient validées en trimestre de travail, avec un départ à taux plein à 60 ans.

La durée des études et des formations complémentaires entraîne un accès tardif des psychologues au premier emploi. Suite aux réformes des retraites successives de 1996, 2003, 2010, peu de salarié-e-s auront une retraite à taux plein à 62 ans.

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014



NOS AXES REVENDICATIFS :

➔ **La défense et la reconnaissance de la dimension psychologique à l'hôpital ainsi que la défense de l'exercice psychologique sont des enjeux forts face à une politique de santé publique qui tend à rabattre toutes les dimensions humaines sur le somatique et le médical.**

➔ **Le salaire doit reconnaître la qualification. Pour un niveau de formation initiale à Bac+5, nous proposons un début de carrière à 3 000 euros avec un doublement en fin de carrière et un déroulement de carrière linéaire (suppression de quota pour la hors-classe).**

➔ **La défense de notre statut et le respect des modalités de recrutement, meilleur rempart contre l'instrumentalisation de notre profession, titularisation des contractuels et arrêt du recours aux contrats précaires.**

➔ **Le respect de l'exercice de la fonction FIR.**

➔ **Le reclassement en commission paritaire dans un sous-groupe conforme à notre niveau de formation.**

➔ **Les effectifs pour répondre à la charge de travail et la réponse aux demandes grandissantes dans les services.**

➔ **La CGT dit « non » à l'Ordre professionnel comme mode d'organisation de la profession.**

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le 4 décembre 2014,

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !